

# Charte de bénévolat

## Don d'une part du résultat

L'entreprise s'engage à donner une part de son résultat d'exploitation à des associations ou initiatives à but non lucratif. Les associations sont choisies par les personnes salariées de noesya.

## Critères de choix

L'organisation ou l'initiative bénéficiaire doit répondre aux critères suivants :

- ne pas se substituer à l'action de l'État, afin d'éviter les dérives philanthropiques
- agir dans des domaines proches des activités de noesya
- être cohérente avec les valeurs de noesya, notamment avec le programme de recherche action saine

## Mécénat de compétences

L'équipe s'implique dans des productions bénévoles, dans la mesure des possibilités financières de l'entreprise et de la volonté des personnes.